

195

SOCIETE POULINA HOLDING SICAF

**Loi N° 88 - 92 du 02 Août 1988 telle que modifiée par la loi N° 92/113
du 23 Novembre 1992**

PROSPECTUS D'EMISSION

AUGMENTATION DE CAPITAL

**DE 2.000.000 Dinars à 10.000.000 Dinars
JUN 1995**

SOCIETE D'INVESTISSEMENT POULINA HOLDING SICAF

**Loi N° 88-92 DU 2 Août 1988 telle que modifiée
par la Loi N 92-113 du 23 Novembre 1992**

**Capital social : 2.000.000 de Dinars divisé
en 20.000 actions de nominal 100 Dinars entièrement libérées**

Siège Social : GP1 KM12 - EZZAHRA 2034

PROSPECTUS D'EMISSION

**MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE
L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE 2.000.000 DINARS
A 10.000.000 DINARS PAR L'EMISSION DE 80.000 ACTIONS
NOUVELLES DE NOMINAL
100 DINARS A SOUSCRIRE EN NUMERAIRE**

**Responsables de l'information : - MR. LOTFI SFAXI
- MR. THAMEUR KOUBAA Tèl : 45.45.45**

SOMMAIRE

	Pages
<i>FLASH - AUGMENTATION DE CAPITAL</i>	04
<i>I - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION</i>	05
<i>A - Décisions à l'origine de l'augmentation du capital</i>	
<i>B - Caractéristiques de l'émission</i>	
<i>C - Avantages Fiscaux</i>	
<i>II - PRESENTATION DE POULINA HOLDING SICAF</i>	07
<i>A - Renseignements généraux</i>	
<i>B - Administration - Direction et Contrôle</i>	
<i>C - Structure du capital</i>	
<i>D - Activité de POULINA HOLDING SICAF et état de Portefeuille</i>	
<i>E - Renseignements financiers</i>	
<i>III - PERSPECTIVES D'AVENIR ET BUT DE L'EMISSION</i>	16
<i>A - Perspectives d'avenir</i>	
<i>B - But de l'émission</i>	
<i>IV - ATTESTATIONS DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DU PROSPECTUS D'EMISSION</i>	17

FLASH

AUGMENTATION DE CAPITAL

MONTANT

8.000.000 de Dinars portant le capital de 2.000.000 de Dinars à 10.000.000 de Dinars par l'émission de 80.000 actions nouvelles nominatives de nominal 100 Dinars à souscrire en numéraire et à libérer du quart lors de la souscription.

DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Le droit préférentiel de souscription sera accordé aux actionnaires titulaires des actions composant le capital social actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, du 17/07/1995 au 31/07/1995 inclus à raison de quatre actions nouvelles (portant jouissance du premier Juillet 1995) pour une action ancienne.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Les actions qui ne seront pas éventuellement souscrites pendant l'exercice du droit préférentiel de souscription, seront offertes à la souscription du public à partir du 01/08/1995 Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès la souscription totale des titres émis.

LIEU DE SOUSCRIPTION ET DE VERSEMENT

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais, au siège de la société. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible n° 036017010320. ouvert à l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI) agence Megrine.

AVANTAGES FISCAUX

Les souscripteurs à la présente augmentation de capital bénéficieront du dégrèvement fiscal conformément aux conditions prévues par la loi 88/92 du 2 Août 1988 telle que modifiée par la loi 92/113 du 23 Novembre 1992 régissant les sociétés d'Investissement (Art. 22 nouveau).

I - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION :

A- DECISIONS A L'ORIGINE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL :

En vertu des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire dans sa réunion du 12 Mai 1995, le capital social sera augmenté à concurrence de Huit Millions de Dinars pour le porter de Deux Millions de Dinars à Dix Millions de Dinars.

B - CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

Montant de l'émission :

Le capital sera porté de 2.000.000 Dinars à 10.000.000 Dinars par l'émission de 80.000 actions nouvelles de nominal 100 Dinars à souscrire en numéraires.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles seront émises à leur valeur nominale, soit 100 Dinars, et seront libérées du quart à la souscription, soit un versement de 25 Dinars par action.

Jouissance des actions nouvelles :

Ces actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1er Juillet 1995 à hauteur de leur libération. Dans la répartition des bénéfices afférents à l'exercice 1995, les détenteurs de ces actions nouvelles recevront un dividende calculé sur la quote part du nominal libéré de l'action au 31 Décembre 1995..

Forme des actions :

Les actions nouvelles seront délivrées sous la forme de titres nominatifs.

Exercice du droit préférentiel de souscription:

La souscription aux 80.000 actions nouvelles sera réservée en priorité aux titulaires des 20.000 actions anciennes représentant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible, durant 15 jours du 17/07/1995 au 31/07/1995 inclus.

(1) A Titre irréductible :

A raison de quatre actions nouvelles pour une action ancienne.

(2) A Titre réductible :

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires ou cessionnaires des droits de souscription pourront, en outre, demander à souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Les demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auront pas été éventuellement absorbées par des droits exercés à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de souscriptions exercées à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Souscription publique :

Les actions qui ne seront pas éventuellement souscrites pendant l'exercice du droit préférentiel de souscription, seront offertes à la souscription du public à partir du 01/08/1995. La souscription sera clôturée, sans préavis, dès la souscription totale des titres émis.

- Lieu de souscription et de versement :

Les souscriptions seront reçues au siège social et les fonds provenant de la souscription seront déposés à l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI) compte indisponible N° 036017010320 - Agence Mégrine. Les fonds versés à l'appui des souscriptions à titre réductible, seront restitués aux ayants droits, sans intérêts au guichet qui aura reçu la souscription, une semaine après la clôture des souscriptions.

COTATION EN BOURSE

- Actions anciennes -

Les actions anciennes de POULINA HOLDING SICAF seront négociables sur le marché occasionnel de la cote occasionnelle de la Bourse, droits de souscription détachés, à partir du 17/07/1995

- Actions nouvelles -

Les actions nouvelles ne seront négociables en Bourse qu'à partir de la réalisation de la présente augmentation de capital. Elles seront dès lors négociables séparément des actions anciennes jusqu'à leur assimilation.

- Droits de souscription

Les droits seront négociables en Bourse sur le marché occasionnel du 17/07/1995 au 31/07/1995 inclus.

C- AVANTAGES FISCAUX :

Les souscripteurs à la présente augmentation de capital, bénéficient dans la limite de 50% de leurs revenus ou bénéfices annuels imposables d'un dégrèvement fiscal sur les revenus ou bénéfices réinvestis conformément aux dispositions de l'Article 22 nouveau de la loi n° 92-113 du 23 Novembre 1992, qui a modifié la loi n° 88-92 du 2 Août 1988 sur les Sociétés d'Investissement.

II - PRESENTATION DE POULINA HOLDING SICAF

A - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

* Dénomination sociale :	- POULINA HOLDING SICAF
* Forme juridique :	- Société Anonyme
* Siège Social :	- GP1 Km 12 - EZZAHRA
* Capital Social :	- 2.000.000 DT divisé en 20.000 actions de nominal 100 Dinars entièrement libérées.
* Agrément :	- Agrément du Ministre du Plan et des Finances du 02 Avril 1993
* Date de constitution	- 09 Décembre 1993, durée 99 ans
* Objet :	- La gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières
* Exercice Social :	- Du 1er Janvier au 31 Décembre de chaque année
* Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la Société :	- Siège social au GP1 Km12 - 2034 EZZAHRA

B - ADMINISTRATION . DIRECTION ET CONTROLE

		Mandat : Six ans
* Conseil d'Administration :		
- Président Directeur Général	-MR. Abdelwaheb BEN AYED	à compter du 09/12/1993
- Administrateurs:	-MR. Abdelwaheb BEN AYED	à compter du 09/12/1993
	-MR. Abdelhamid BOURICHA	à compter du 09/12/1993
	-MR. Mohamed BOUZGUENDA	à compter du 09/12/1993
	-MR. Taoufik BEN AYED	à compter du 09/12/1993
	-MR. Maher KALLEL	à compter du 09/12/1993
	-STE. Brinish & Cie.	à compter du 09/12/1993
- Commissaire aux comptes :	MR. Abdelkader TAKTAK	du 01/01/1994 au 31/12/1996

C. STRUCTURE DU CAPITAL AU 31/12/1994

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du Capital
* Personnes morales Tunisiennes	07	17.069	85,35 %
* Personnes physiques Tunisiennes	20	2.931	14,65 %
Total	27	20.000	100,00 %

*ACTIONNAIRES DETENANT 5 % ET PLUS DU CAPITAL
AVANT L'AUGMENTATION DU CAPITAL*

Actionnaires	Nombre d'Actions	Pourcentage du Capital
* Sté Commerciale et Industrielle	4.838	24,19 %
* Sté de Participation et de Développement Sud Tunisien	3662	18,31 %
* Sté Financière de Développement	2.250	11,25 %
* Sté d'Etude Touristique et Industrielle	2.000	10,00 %
* Sté de Promotion Industrielle et Commerciale	1.855	9,28 %
* Sté de Marketing et de Financement	1.404	7,02 %
* Sté Brinish & Cie	1.060	5,30 %

D- ACTIVITE DE POULINA HOLDING - SICAF

a/ Présentation de la Société :

La société POULINA HOLDING SICAF a été créée le 09 Décembre 1993 pour répondre à la nouvelle orientation de la politique financière de la Tunisie en matière d'investissement. En effet, sa prise de participation a touché plusieurs secteurs économiques, principalement l'industrie agro-alimentaire qui jouit actuellement d'une attention particulière.

Cette politique trouve son illustration dans l'état de portefeuille ci-dessous.

b/ Etat du portefeuille au 30/04/1995 :

(Voir la page suivante).

SOCIETE POULINA HOLDING SICAF

ETAT DU PORTEFEUILLE AU 30/04/1995

<i>Désignation de la valeur</i>	<i>Valeur Nominale</i>	<i>Nbr de titres</i>	<i>Taux de libération</i>	<i>Valeur D'acquisition Unitaire</i>	<i>Valeur D'acquisition Globale</i>	<i>En Dinars</i>	
						<i>% par rapport au capital de la société</i>	<i>% par rapport au capital de la société SICAF</i>
Sté Le Passage S.A.*	100	5	100 %	460	2.300	0,08 %	0,11 %
Sté Les Grands Couvoirs S.A*.	10	30	100 %	20	600	0,12 %	0,03 %
Sté Les Couvoirs Réunis S.A*	10	30	100 %	20	600	0,15 %	0,03 %
Sté Tunisienne des Ind Agro-aliment.*	10	15	100 %	20	300	0,02 %	0,02 %
Sté Agricole Mornag Ezzahra S.A	10	23	100 %	10	230	0,06 %	0,01 %
Sté International Business Poulina*	100	50	100 %	300	15.000	1,66 %	0,75 %
Sté Essanaouber	10	16.500	25 %	10	41.250	15 %	2,06 %
Sté Agricole SABA*	10	11159	100 %	10	111.590	2,78 %	5,58 %
Sté POULINA S.A	10	30.000	100 %	10	300.000		
Sté POULINA S.A	10	917	100 %	30	27.510	29,44 %	16,38 %
Sté CEDRIA S.A*	100	10.550	100 %	121,147**	1.278.105,364	42,60 %	63,90 %
DIVERS*	10	94	100 %		70.388,000		3,58 %
TOTAL					1.847.873,364		

*) En suivi : Selon le commissaire aux comptes, il convient de compléter le suivi de certaines acquisitions des titres

**) Valeur Moyenne : opérations effectuées dans un cadre de portage durant Deux (02) mois.

E- RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

SOCIETE POULINA HOLDING – SICAF

BILAN AU 31/12/1994

<i>ACTIF</i>	<i>MONTANTS BRUTS (en Dinars)</i>	<i>AMORTISSEMENTS OU RESORPTIONS (en Dinars)</i>	<i>MONTANTS NETS (en Dinars)</i>
- Frais d'Etablissement	21.824,000	7.274,666	14.549,334
AUTRES VALEURS IMMOBILISEES			569.768,000
- Portefeuille titres	569.768,000		569.768,000
VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLES			1.412.224,123
- Etat impôts et taxes (T.V.A.)	18,626		18,626
- Actionnaires cap. non appelé*	1.357.700,000		1.357.700,000
- Débiteurs divers	46.863,470		46.863,470
- Banques	7.175,627		7.175,627
- caisse	466,400		466,400
RESULTAT			
Perte	4.160,126		4.160,126
TOTAL GENERAL	2.007.976,249	7.274,666	2.000.701,583

*) Capital entièrement libéré le 15/03/1995

SOCIETE POULINA HOLDING – SICAF

BILAN AU 31/12/1994

<i>PASSIF</i>	<i>MONTANTS en Dinars</i>
CAPITAL	2.000.000,000
- Capital appelé	642.300,000
- Capital non appelé*	1.357.700,000
DETTES A COURT TERME :	701,583
- Etat, impôts et taxes retenue à la source	701,583
TOTAL GENERAL	2.000.701,583

*) Capital entièrement libéré le 15/03/1995

SOCIETE POULINA HOLDING – SICAF

SITUATION ARRETEE AU 30/04/1995

ACTIF	MONTANTS BRUTS (en Dinars)	AMORTISSEMENTS OU RESORPTIONS (en Dinars)	MONTANTS NETS (en Dinars)
- Frais d'Etablissement	21.824,000	9.698,666	12.125,334
AUTRES VALEURS IMMOBILISEES	1.847.873,364		1.847.873,364
- Portefeuille titres	1.847.873,364		1.847.873,364
VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLES	114.176,793		114.176,793
- Etat impôts et taxes (T.V.A)	887,332		887,332
- Débiteurs divers	19.697,566		19.697,566
- Banques	91.559,095		91.559,095
- caisse	2.032,800		2.032,800
RESULTAT	26.526,160		26.526,160
Perte au 31/12/1994	4.160,126		4.160,126
Perte de la période	22.366,034		22.366,034
TOTAL GENERAL	2.010.400,317	9.698,666	2.000.701,651

SOCIETE POULINA HOLDING – SICAF

SITUATION ARRETE AU 30/04/1995

<i>PASSIF</i>	<i>MONTANTS en Dinars</i>
CAPITAL	2.000.000,000
- Capital social	2.000.000,000
DETTES A COURT TERME :	701,651
- Etat impôts et taxes (Retenue à la source)	701,651
TOTAL GENERAL	2.000.701,651

SOCIETE POULINA HOLDING – SICAF

COMPTE D'EXPLOITATION AU 30 – 04 – 1995

- En Dinars -

- Trvx. Four. Serv. Extérieurs 7.702,034

RESULTAT DE PRODUCTION	- 7.702,034
-------------------------------	--------------------

- Frais de personnel 12.240,000

RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	- 19.942,034
-------------------------------------	---------------------

- Résorption des frais d'établissement 2.424,000

RESULTAT NET D'EXPLOITATION (Perte)	22.366,034
--	-------------------

III PERSPECTIVES D'AVENIR ET BUT DE L'EMISSION :

A - PERSPECTIVES D'AVENIR :

POULINA HOLDING SICAF ientend poursuivre sa politique d'intervention dans le secteur agro-alimentaire, en particulier le secteur ayant trait au stockage des intrants et leur transformation en aliments composés pour bétail et volailles et, le développement des huiles végétales et des produits laitiers

B - BUT DE L'EMISSION :

La présente augmentation de capital est destinée à permettre à POULINA HOLDING SICAF de renforcer et diversifier ses investissements en améliorant sa gestion par la consolidation de ses fonds propres, en vue d'assurer l'équilibre financier et dégager un fonds de roulement appréciable.

*

*

*

*

*IV – ATTESTATION DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE
DU PROSPECTUS D'EMISSION :*

1 - Attestation de la Direction Général de la Société :

A notre connaissance, les données du présent prospectus d'émission sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux souscripteurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

**Le Président Directeur Général,
Abdelwaheb BEN AYED**

2 - Attestation du Commissaire aux Comptes :

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent prospectus d'émission en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées,

**Le Commissaire aux Comptes
Abdelkader TAKTAK**

La notice légale a été publiée au JORT n° 63 - Annonces légales Réglementaires et judiciaires du 23/06/1995 et rectificatif publié au JORT n° 65 du 30 Juin 1995

VISA de la Bourse des Valeurs Mobilières n° 95/195/ du 14/07/1995